



IAE NANTES
ÉCONOMIE & MANAGEMENT

TAXE D'APPRENTISSAGE

.....

SOYONS DIRECT

.....

POUR FORMER SANS FORMATER, NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN



UNIVERSITÉ DE NANTES

IAE FRANCE
Écoles Universitaires
de Management



4 BONNES RAISONS

DE VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE
À L'IAE NANTES -
ÉCONOMIE & MANAGEMENT :



1. CELA A DU SENS

La taxe d'apprentissage est obligatoire pour toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés. Vous avez la possibilité de choisir à quel organisme de formation sera reversée une partie de la taxe d'apprentissage. Alors autant la reverser à une école dont vous vous sentez proche.



2. C'EST SIMPLE

Vous vous rapprochez de votre expert-comptable, ou vous remplissez vous-même votre bordereau auprès de votre opérateur de compétences (OPCO). Vous n'oubliez pas de remplir la section dédiée à l'affectation du disponible (aussi appelé "hors quota") en nommant notre organisme de formation.

IAE NANTES - Economie & Management
UAI 0440099U



3. C'EST TRANSPARENT

En choisissant de remplir les cases liées à l'affectation de votre taxe d'apprentissage, vous contrôlez et savez qui en bénéficie. Cela fonctionne aussi dans l'autre sens, l'IAE Nantes - Économie & Management est informé des entreprises qui ont choisi de lui reverser leur taxe d'apprentissage.



4. CELA CRÉE DU LIEN

En décidant d'affecter la taxe d'apprentissage à l'IAE Nantes - Économie & Management, vous nourrissez une relation : parce que votre enfant y étudie, parce que vous faites partie de nos 33000 diplômés, parce que vous recrutez chez nous, parce que vous y formez vos managers, parce que vous avez des projets de recherche, ou tout simplement parce que vous avez envie de soutenir l'état d'esprit d'une école qui forme sans formater.

VOTRE INTERLOCUTEUR

Yann Dassonville, secrétaire général

☎ 02 40 14 17 01

✉ yann.dassonville@univ-nantes.fr

IAE Nantes - Économie & Management
Chemin de la Censive du Tertre - BP 52231
44322 Nantes cedex 3 - France

www.univ-nantes.fr/iae/taxe

#FormerSansFormater

